

SSIAP 3 - Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes

Présentation de la formation :

Le chef de service sécurité incendie (SSIAP 3) assure la prévention et la sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH). – Il manage et encadre le personnel affecté au site. – Il conseille le chef d'établissement en matière de sécurité incendie.

Objectif : Acquérir la qualification de chef de service de sécurité incendie (SSIAP 3)

Prérequis : Respect des dispositions de l'article 6-1 de l'arrêté du 02 mai 2005

- Diplôme de niveau 4 minimum (ou validation des acquis de l'expérience) ou diplôme d'ERP 2 ou d'IGH 2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction ou SSIAP 2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction.
- Titulaire du PSC1 (moins de 2 ans) ou du SST en cours de validité.

Public : Personnes titulaires du diplôme SSIAP2 ou personnes titulaires d'un diplôme niveau IV

Compétences visées :

- Connaître le feu et ses conséquences
- Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment, appliquer la réglementation incendie
- Expliquer l'ordonnancement de la réglementation, classer un bâtiment en fonction de la réglementation, appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments, connaître la réglementation accessibilité
- Analyser les risques, réaliser des travaux de sécurité, connaître les documents administratifs, contrôler et tenir à jour le registre de sécurité
- Effectuer un compte-rendu, rédiger un rapport, actualiser ses connaissances des textes applicables.
- Connaître les commissions
- Savoir manager une équipe de sécurité
- Réaliser des budgets, connaître la fonction achat et gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité

Les moyens humains : Equipe pluridisciplinaire de formateurs SSIAP 3.

Evaluation : Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation. Un diplôme SSIAP 3 est remis au stagiaire

Le programme :

Le feu et ses conséquences

- Le feu
- Comportement au feu
- Mise en œuvre des moyens d'extinction

La sécurité incendie et les bâtiments

- Matériaux de construction
- Études de plans
- Outils d'analyse

La réglementation incendie

- Organisation générale de la réglementation
- Classement des bâtiments
- Dispositions constructives et techniques
- Moyens de secours
- Visites
- Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

Gestion des risques

- Analyse des risques
- Réalisation des travaux de sécurité
- Documents administratifs

Conseil au chef d'établissement

- Information de la hiérarchie
- Veille réglementaire

Correspondant des commissions de sécurité

- Les commissions de sécurité

Management de l'équipe de sécurité

- Organiser le service
- Exercer la fonction d'encadrement
- Notions de droit du travail
- Notions de droit civil et pénal

Budget du service sécurité

- Suivi budgétaire du service
- Fonction achat
- Fonction maintenance

Durée : 245 heures

Effectif : 10 personnes maximum

Recyclages : tous les 3 ans

Délai d'accès - calendrier : En fonction du nombre de candidats. **Planning des sessions consultable sur :**
<https://tonnerre-formation.com>